



CHSCT du 6 octobre 2016 en présence du président jusqu'à 18h.

Quel que soit le moment, n'hésitez pas à nous solliciter, nous contacter pour toutes vos questions sur vos conditions de travail, sur l'hygiène, la sécurité au travail et l'environnement. N'oublions pas que **notre employeur nous doit la santé et la sécurité au travail** (Décret n°82-453 du 28 mai 1982).

Commission RPS mixte CT/CHSCT : Suite à un vice de forme, la désignation des membres se fera au CHSCT du 24 novembre. Cette commission émane du groupe de travail mis en place par le CA qualité de vie au travail.

Motion intersyndicale à l'initiative du SNPTES et d'une autre OS :

« Les représentants du personnel au CHSCT de l'Université de Lorraine, de manière unanime, se tournent vers vous pour vous alerter sur les pratiques managériales que subissent certains élus. Nous souhaitons que leurs droits soient respectés.

Nous constatons en effet que certains responsables tiennent rigueur à leurs personnels d'être élus alors qu'au contraire, ils devraient les valoriser pour leur investissement au service de la communauté.

Les personnels ne devraient en aucun cas subir de pressions ou de mesures de rétorsion de la part de leur hiérarchie. Nous vous demandons donc de faire respecter le Statut de l'élu tel qu'il existe et de le rappeler aux chefs de service.

Nous vous demandons également de prendre des mesures concrètes, pour protéger les agents qui s'investissent pour défendre leurs collègues, dans le cadre de leur mandat.

Cette situation ne peut perdurer. Il en va du dialogue social à l'UL. »

Le président dit que c'est anormal et il fera un rappel et plus largement il rappellera à tous les personnels le rôle des élus du CHSCT, le but des visites et enquêtes CHSCT.

- Point 1 : Approbation des projets de PV des réunions du CHSCT (pour avis)

Maintenant que nous avons à notre disposition les PV, se pose la question de leur rédaction. Nous nous sommes aperçus dans les versions édulcorés des PV que nous n'étions pas logés à la même enseigne que le président et le DGS. En effet ils avaient droit à l'intégrité de leur propos et vos représentants du personnel au strict minima.

Nous avons dénoncé cela et après de nombreux échanges, nous avons tous décidé de trouver un compromis.

Grace à l'intervention du SNPTES auprès de la direction de l'UL, un espace suffisant de stockage de documents de travail est alloué aux membres du CHSCT.

- Point 2 : Projet de réhabilitation du bâtiment du PLG (pour avis)

Interventions M. Meyer et JL Blain Lacroix

Nous sommes intervenus sur les surfaces conseillées de taille des bureaux qui ne semblent pas toujours très claires.

En complément nous vous joignons ceci :

Quelles sont les surfaces minimales pour un espace de travail ? L'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Il doit notamment leur assurer un espace de travail confortable, adapté à leur activité, que ce soit un bureau, un atelier, un espace de vente ouvert au public... Le code du travail n'impose aucune obligation en matière de surface minimale, même s'il fixe des exigences de sécurité et d'hygiène, qui reviennent à réserver un espace minimum (en hauteur et en surface) permettant au salarié de disposer d'une liberté de mouvement suffisante. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, notamment au travers d'actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail. La norme NF X 35-102 **recommande** de façon précise les dimensions des espaces de travail en bureau et un espace minimum.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24505>

Concernant la sûreté rien n'a été prévu dans le premier projet qui a été fait avant l'établissement du plan Vigipirate. Un diagnostic sûreté de l'ensemble des sites est en cours. L'audit sûreté sera restitué fin octobre avec des préconisations site par site.

Vos représentants SNPTES ont demandé au président si nous aurions connaissance de ce diagnostic et des préconisations. Comme toutes questions de ce genre, la direction est très embarrassée de nous restituer des audits financés par notre université.

Nous demanderons officiellement à ce que cet audit de l'ensemble des sites UL soit restitué au CHSCT.

- Point 3 : Examen du règlement intérieur du SUAPS (pour avis) et sous réserve

RIEN, cela ne devait pas être prêt à temps ...

- Point 4 : Rapport de la visite de la DFOIP (pour avis) et sous réserve

N'hésitez pas à nous solliciter si vous êtes concernés.

Vos représentants ont profité de l'occasion pour questionner notre administration sur les visites CHSCT votées et non réalisées à savoir : FST, UFR MIM, ENIM, associations étudiantes, DPI, ainsi que les enquêtes URAFPA et DLI.

Encore une question embarrassante du SNPTES, Corinne SCHUMPF s'engage à nous faire parvenir un calendrier. Notre direction a vite oublié que des personnels étaient en attente d'une enquête ou d'une visite.

- Point 5 : Rapport de la visite de l'UFR DEA (pour avis)

N'hésitez pas à nous solliciter si vous êtes concernés.

- Point 6 : DN-Service aux utilisateurs du PLG : préconisations (pour avis)

Nomination d'un expert interne pour un audit et une médiation.

- Point 7 : Réseau SST : perspectives (pour information)

Nous sommes intervenus pour exprimer le mécontentement de certains formateurs sur l'absence de salles dédiées, le stockage du matériel, les rémunérations aléatoires.

Des pistes de réflexions sont en cours face à la forte demande actuelle de formations de SST du côté du personnel et des étudiants.

Pour la rémunération il faudra une harmonisation. Cela réfléchit beaucoup mais cela risque d'être long.

- Point 8 : Etat des lieux et réglementation en matière de consommation d'alcool à l'UL (pour information)

Il faut se conformer au règlement intérieur de l'UL (article 8 : alcool, stupéfiant et tabac) modifié le 7 juillet 2015 il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue. Il est interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de travail de la drogue ou des boissons alcoolisées.

C'est un point d'information que nous demandions depuis 2 ans...

- Point 9 : Orientations stratégiques ministérielles 2016/2017 (pour information)

Le SNPTES s'est félicité de l'avance de l'UL sur les 4 premiers axes, mais il a rappelé qu'il ne fallait pas oublier ce qui n'a pas été fait les dernières années.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=105494

Nous avons donc relancé le débat sur la médecine de prévention et l'UL nous a officialisé que le prestataire Lorraine nord n'honorait plus les visites médicales au 1/01/2017.

Après une information sur la pénurie des médecins de prévention, certains membres de la direction se demandent comment les visites réglementaires des personnels à risques ou non

pourront être faites. Mme la médecin des étudiants s'étonne que le ministère recommande de renforcer la médecine de prévention alors qu'il y a une pénurie.

Vos représentants du SNPTES vont interpeler leurs homologues qui siègent au ministère afin de trouver une solution et s'assurer que nos visites réglementaires soient faites.

Notre employeur nous doit la santé et la sécurité au travail (Décret n°82-453 du 28 mai 1982).

- Point 10 : Suivi des accidents 2016 (Pour information)

Grace à notre persévérance les remontées se font de plus en plus, nous découvrons donc de plus en plus de cas. Cela devrait encore s'améliorer avec la mise en place d'une application informatique durant ce mois d'octobre. Nous souhaitons disposer des vrais chiffres sur les arrêts de travail pour accident de travail. Actuellement seule la durée du premier arrêt nous est communiquée et non la durée réelle qui peut dans certains cas atteindre des mois. Il s'en suivra une analyse des causes des accidents.

- Point 11 : Synthèse des fiches issues des registres Santé et Sécurité au Travail (Pour information)

Nous avons alerté la direction sur le fait que parfois ce registre était dans des endroits peu accessibles à tous (RA de site entre autre), et que certains personnels étaient freinés dans leur démarche pour écrire sur ce registre.

Merci d'informer vos représentants SNPTES de ces dysfonctionnements et ou entraves.

- Point 12 : Suivi des avis du CHSCT (Pour information)

20h40 fin du CHSCT

N'hésitez pas nous contacter.

| | | |
|-----------------|--|--------------|
| Georges BAUDOIN | georges.baudouin@univ-lorraine.fr | Metz |
| Catherine PABLO | catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr | Nancy ALL |
| Pascal COULOMBE | pascal.coulombe@univ-lorraine.fr | Vandoeuvre |
| Saidia ANTOINE | saidia.antoine@univ-lorraine.fr | Nancy Carnot |
| Franck SAULNIER | franck.saulnier@univ-lorraine.fr | Vandoeuvre |



**Section Académique
Nancy-Metz**



<http://www.snptes-lorraine.org/index.php?category/Universite-de-Lorraine>